



PRIX
FRANÇOIS GUIZOT
INSTITUT DE FRANCE



Prix François Guizot-Institut de France 2024

Cérémonie de Remise du Prix

Lundi 9 décembre 2024, 18h00, Grande Salle des Séances

Allocution de Maryvonne de Saint Pulgent

Lauréate

Monsieur le chancelier,

Monsieur le président de l'association François Guizot,

Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du jury,

Mesdames et Messieurs les membres et correspondants de l'Institut,

Je reçois avec beaucoup d'émotion cette distinction, en présence de mon éditeur et ami, Pierre Nora, dans cette grande salle des séances de l'Institut où tant de savants débats se déroulent, dont ceux des trois académies auxquelles a appartenu Guizot et qui soutiennent ce prix prestigieux, rétabli sous l'égide de l'Institut il y a juste onze ans. Je suis particulièrement honorée que vous ayez choisi mon ouvrage l'année où France Mémoire commémore le 150^e anniversaire de la naissance de François Guizot, à qui l'on doit notamment la création du service des monuments historiques que j'ai eu l'honneur de diriger, il y a désormais plus d'un quart de siècle. Sans Guizot, Notre-Dame n'aurait pas été restaurée au XIX^e siècle, ou en tout cas n'aurait pas été restaurée par Eugène Viollet-le-Duc, et de cette manière.

Lorsque j'ai accepté de relever le défi que me lançait la maison Gallimard et son président Antoine Gallimard, d'écrire, après tant de grands auteurs, sur la cathédrale Notre-Dame de Paris, je me suis demandé, entre plusieurs questions que soulevaient l'incendie d'avril 2019 et ses suites, pourquoi les milieux du patrimoine avaient si violemment et presque unanimement rejeté l'hypothèse d'une flèche contemporaine commémorant ce sinistre qui avait pris les dimensions d'une catastrophe planétaire, même si la cathédrale est restée debout et qu'il n'y a eu aucune perte humaine. Ce refus d'une autre solution que la restitution de la flèche de Viollet-le-Duc ne m'a pas paru rejouer une fois encore la querelle des anciens et des modernes, avec l'architecte créateur en champion de la modernité. C'est au contraire le recensement et la sauvegarde des monuments anciens qui sont des préoccupations modernes, apparues avec les Lumières en réaction à l'usage, régnant jusqu'alors, de les détruire dès qu'ils étaient dégradés ou passés de mode et qu'on ne pouvait plus les adapter au goût du jour. Et la

politique du patrimoine mobilise tout l'arsenal des sciences contemporaines et des techniques de pointe, comme on a pu le vérifier lors de la restauration en cours de Notre-Dame de Paris, dont l'ambition et l'ampleur, financées par la générosité de centaines de milliers de donateurs venant de près de 200 pays, ont par ailleurs fait significativement avancer la recherche scientifique sur la cathédrale gothique, jusqu'alors mal connue. De même, la restauration du XIX^e siècle avait servi de chantier-école pour le service des monuments historiques alors tout juste créé par Ludovic Vitet et Prosper Mérimée. Visité par les élites européennes et américaines, ce chantier de plusieurs décennies a fait la célébrité internationale de Viollet-le-Duc et c'est là que s'est construite et expérimentée la doctrine française de restauration, laquelle a contribué au siècle suivant à fixer la doctrine internationale dans les chartes d'Athènes puis de Venise. Notre-Dame de Paris est donc le lieu fondateur de notre politique du patrimoine, celui où il ne fallait justement pas remettre en cause l'un des principes cardinaux de la restauration des monuments historiques, qui prescrit que « les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés » et qui proscribit les « adjonctions » ignorant cette règle. Or qui peut sérieusement contester que la flèche de Viollet-le-Duc est un de ces apports valables et, qu'étant parfaitement documentée par son auteur, sa restitution exacte était possible, et par suite nécessaire ?

Mon propos d'aujourd'hui n'est toutefois pas de justifier le choix finalement fait par l'Etat en juillet 2020 mais d'insister sur ce que la cathédrale Notre-Dame doit à la politique de Guizot et en quoi son destin architectural en a été modifié. Je fais en effet mienne l'observation de Dominique Poulot dans sa communication (*L'archéologie de la civilisation*) au colloque François Guizot de 1987. Guizot, observait-il alors, « semble victime d'un court-circuit de la mémoire patrimoniale, au profit d'un petit groupe de pionniers auquel il n'appartient pas et d'organismes qu'il a installés sans y œuvrer directement ». Il a pourtant doté le patrimoine d'une théorie que Dominique Poulot qualifie d'historiciste, d'une méthode, celle de « l'archéologie moderne », d'une légitimité politique et d'une administration. C'est au demeurant cette dernière qui entretient le mieux le souvenir du ministre qui l'a créée, comme en témoignent notamment les travaux de deux conservatrices du patrimoine : *La France du patrimoine, les choix de la mémoire*, de Marianne Sire, publié en 1996, à l'initiative de Pierre Nora, dans la collection Découvertes de Gallimard, et la belle thèse d'Arlette Auduc éditée en 2008 à la Documentation française par le Comité d'histoire du ministère de la Culture, *Quand les monuments construisaient la nation, le service des monuments historiques de 1830 à 1940*. Mais comme le soulignait Dominique Poulot en 1987, Guizot ne figure pas dans le quintette des « pères » vénérés du patrimoine français, Alexandre Lenoir, Chateaubriand, Victor Hugo, Augustin Thierry et Prosper Mérimée. A ce petit groupe l'historiographie patrimoniale adjoint traditionnellement Eugène Viollet-le-Duc, considéré comme l'ancêtre des architectes en chef des monuments historiques, bien que ce corps n'ait été créé qu'en 1892, quinze ans après la mort du restaurateur de Notre-Dame, lequel appartenait à celui des architectes diocésains, chargés des monuments concordataires, cathédrales et palais épiscopaux, ainsi que de la tutelle sur les églises communales.

Sans Guizot cependant, Viollet-le-Duc n'aurait pas pu faire œuvre d'architecte et Notre-Dame de Paris aurait subi le sort malheureux des monuments anciens vandalisés par leurs restaurateurs, dénoncé par Victor Hugo dans son roman de 1831, où il stigmatise les méfaits des architectes, selon lui plus destructeurs que les vandales révolutionnaires. Il en a été ainsi de la basilique Saint-Denis, qui a perdu sa tour nord du fait d'interventions brutales de ses

architectes successifs conduites entre 1806 et 1846 sous la direction des Bâtiments civils. Cette administration héritée de l'ancien régime avait pour doctrine, comme l'administration des cultes chargée des cathédrales et les Palais nationaux chargés des bâtiments de la Couronne, d'adapter les édifices anciens à leur fonction sans prise en compte de leur authenticité. Elle encourageait donc ces « transformations fâcheuses qu'un goût mal entendu de rénovation faisait subir aux édifices sacrés », qu'en 1830 le célèbre rapport au Roi de Guizot impute au seul clergé, sans doute pour ne pas froisser les bureaux. Ces trois administrations recrutèrent leurs architectes parmi les anciens élèves de l'école des Beaux-Arts, où n'existait pas de cours d'histoire de l'architecture et dont les maîtres ignoraient et surtout méprisaient l'architecture médiévale. Ils suivaient en cela l'opinion de l'académie des Beaux-Arts où régnait le néo-classicisme, le savoir en histoire ancienne et en archéologie étant cantonné à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, seule institution publique, avec l'école des Chartes, à s'intéresser au Moyen-Âge jusqu'à la création par Guizot de l'inspection générale des monuments historiques. Confiée à un de ses proches, Ludovic Vitet, elle fut à partir de 1834 dirigée par Prosper Mérimée, membre comme Vitet du Conseil d'Etat, un troisième conseiller d'Etat, Jean Vatout, étant en 1837 choisi pour créer et présider une commission des monuments historiques chargée d'assister l'inspection générale.

Ces trois personnalités sont alors proches ou sympathisantes du groupe des « doctrinaires » - du nom donné à Guizot et à son groupe politique sous la Restauration - groupe très influent au Conseil d'Etat pendant la monarchie de Juillet. C'est à la toute petite administration des monuments historiques, dernière venue dans le dispositif déjà complexe des travaux menés par l'Etat, que revient la charge de mobiliser les réseaux de recherche sur l'architecture et l'art ancien, qui ont pris leur essor depuis les années 1820 et que Guizot entend mettre au service de sa politique de reconstruction de l'unité nationale. Ainsi, la circulaire par laquelle Guizot annonce aux préfets la nomination d'un inspecteur général des monuments historiques leur demande d'inciter à la création de sociétés savantes sur le modèle de la société des antiquaires de Normandie créée en 1824 par Arcisse de Caumont, inventeur en France de l'archéologie médiévale. En 1839, une nouvelle circulaire invite les préfets à recourir à ces sociétés savantes pour y trouver des « inspecteurs-correspondants » bénévoles capables de repérer les monuments à protéger et à restaurer – ce sont eux qui prépareront la liste de ceux proposés à la commission des monuments historiques pour le classement : publiée en 1840, la première d'entre elle, dite « liste Mérimée », comporte 1090 édifices. Mais les préfets sont également chargés de contrôler l'activité de ces sociétés savantes, pour les cantonner à un rôle d'auxiliaire de l'action de l'Etat et les empêcher d'intervenir sur les restaurations, dont les méthodes et les acteurs sont choisis par l'administration des monuments historiques et qui bousculent le plus souvent les préférences locales, plus proches de celles de l'académie des Beaux-Arts que de celles de la recherche savante.

C'est au demeurant la doctrine Beaux-Arts qui s'impose dans les premiers chantiers de restauration de Notre-Dame, envisagés dès l'Empire mais qui ne débutent que sous Louis XVIII. Confiée à Hippolyte Godde, son architecte diocésain, une première campagne de travaux conduite entre 1816 et 1821 suscite après 1830 l'indignation des archéologues et notamment d'Adolphe Didron, un proche de Guizot qui lui confie en 1834 le secrétariat du comité des travaux historiques et scientifique chargé de « diriger les recherches et la publication de documents inédits relatifs à l'histoire de France », et en 1835 celui du comité historique des arts et monuments. Ludovic Vitet siège dans les deux comités et Prosper Mérimée siège avec

Hugo dans le second, qui compte aussi parmi ses membres un chef du bureau de l'administration des cultes, fervent archéologue. Ils partagent tous la même détestation du style néoclassique des ajouts demandés à Godde, dont une nouvelle chapelle de la Vierge dans l'axe du maître-autel, ainsi que l'horreur des matériaux modernes, ciment et mastic, auxquels il a l'habitude de recourir : ce dernier reproche nourrit aussi la polémique sur les travaux de la basilique Saint-Denis, menés par l'académicien et grand prix de Rome François Debret. C'est principalement Godde que visent les propos vengeurs de Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris*, lesquels contribuent à écarter l'architecte titulaire lorsqu'est décidée en 1842 une restauration d'ensemble de Notre-Dame, dont « l'extrême dénuement » a été dénoncé dans une pétition adressée à l'administration des cultes et signée par l'archevêque de Paris, Montalembert, Hugo, Ingres, Vigny et Didron. Ce dernier lance alors une campagne de presse visant à remplacer Godde par un des restaurateurs de la Sainte Chapelle, Jean-Baptiste Lassus, substitution permise par l'organisation d'un concours auquel Vitet fait admettre Lassus. Celui-ci s'associe alors à Viollet-le-Duc, qu'il a connu grâce à Mérimée, et c'est ce tandem de « jeunes hommes plein d'espérance » qui est choisi en 1844 après de longs débats devant le conseil des Bâtiments Civils, présidé par Jean Vatout, qui cumule opportunément cette présidence avec celle de la commission des monuments historiques. Lors de ces débats, la « bande à Guizot » a fait jouer tous ses réseaux : membre de ce conseil depuis 1842, Mérimée obtient de rapporter sur la candidature de ses protégés, aux côtés de Félix Duban, l'associé de Lassus dans la restauration de la Sainte-Chapelle, et ils parviennent à convaincre leurs collègues qu'il s'agit du projet « rentrant le plus dans les conditions d'une bonne et convenable restauration, et même le seul exécutable ». Viollet-le-Duc accède ainsi à la première marche de son ascension vers la gloire et la fortune. Il devient aussi le héraut et le prophète du mouvement archéologique, désormais puissant dans les revues spécialisées comme les *Annales archéologiques* fondées par Didron en 1844, auquel il collabore assidûment, chez les médiévistes de la Bibliothèque royale et de l'Ecole des Chartes, et dans les institutions mémorielles de Guizot, dont la Société de l'histoire de France dont le ministre patronne la fondation en 1833.

Viollet-le-Duc est issu d'une famille orléaniste : son père est conservateur des résidences royales de Louis-Philippe et en fréquent contact avec le souverain, qui commande au jeune Eugène, alors qu'il n'a que 19 ans, des aquarelles sur le Palais des Tuileries, dont la qualité le fait recruter comme professeur de composition d'ornement par l'école royale de dessin où il aura comme élève Hector Guimard, un des pères de l'art nouveau. Viollet-le-Duc s'est formé tout jeune à l'art et à son histoire en parcourant les provinces avec son oncle le peintre Etienne Delécluze, ami de Mérimée et critique d'art au *Journal des Débats*, le plus influent des organes de presse qui soutiennent Guizot et sa politique. Il dessine tout ce qu'il voit et acquiert une prédilection pour l'architecture française qui, avec son refus d'entrer à l'école des Beaux-Arts pour y suivre une formation d'architecte, l'exonère des préjugés antiquisants et néoclassiques des cercles officiels et le fait adhérer précocement au mouvement archéologique. Il y est d'abord coopté par le baron Isidore Taylor, membre de la commission des monuments historiques, qui l'engage en 1838 dans son équipe d'illustrateurs des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* publiés entre 1820 et 1878 et qui contribuent puissamment à l'évolution du goût en faveur de l'architecture gothique. Mais c'est un ami de sa famille, l'architecte grand prix de Rome Achille Leclère, qui lui procure la même année 1838 un poste d'auditeur au conseil des Bâtiments Civils dont il est membre et lui obtient l'inspection des travaux de l'hôtel des archives dont Leclère est le maître d'œuvre : faveur

remarquable pour un quasi-autodidacte de 24 ans dont les études d'architecture se sont limitées à quelques mois passés dans deux agences, dont celle de Leclère. Viollet-le-Duc inspecte ensuite les travaux de la Sainte-Chapelle, avec suffisamment de tact pour gagner l'amitié de ses deux restaurateurs, Duban et Lassus, qui l'associent à leur travail.

Sans la création du service des monuments historiques, Viollet-le-Duc n'aurait cependant pas réussi à passer de l'inspection des travaux des autres à l'exercice de la maîtrise d'œuvre pour son propre compte. Mais Mérimée a pris l'habitude de l'emmener avec lui dans ses tournées d'inspection des édifices diocésains de province et il apprécie son aptitude à détecter les problèmes et à proposer des solutions, appuyées sur des croquis et des dessins très convaincants. Lorsqu'en 1840, l'état désespéré de la basilique romane de Vézelay, qu'il vient d'inscrire sur la liste des monuments classés, décourage les meilleurs architectes d'y intervenir, Mérimée prend le risque de la confier à Viollet-le-Duc et celui-ci la sauve du désastre attendu, dès la fin de l'année, par de judicieux travaux d'urgence. Le voilà architecte. Quatre ans plus tard, on lui confie la restauration de Notre-Dame, en association avec Lassus. C'est donc bien le service des monuments historiques institué par Guizot et construit par sa « bande » qui a fait Viollet-le-Duc et lui a permis de devenir le « doctrinaire » du patrimoine français, notamment en tant que co-auteur des circulaires Mérimée sur les principes de restauration des monuments pris en charge par le service.

Mais Notre-Dame doit plus encore au « moment Guizot », comme l'a nommé Pierre Rosanvallon dans son essai de 1985. Ainsi que l'analyse Dominique Poulot dans sa communication de 1987, « l'historicisme est sinon le ressort, du moins au principe de l'idée » que se fait Guizot du rôle du patrimoine, et « la conservation du passé participe d'une stratégie intellectuelle, du passé pour l'avenir à l'âge de l'Etat-nation ». En effet, écrit le ministre en 1834, « aucune étude ne nous révèle plus vivement l'état social et le véritable esprit des générations passées que celle de leurs monuments religieux, civils, publics, domestiques, des idées et des règles diverses qui ont présidé à leur construction, l'étude, en un mot, de toutes les œuvres et de toutes les variations de l'architecture qui est à la fois le commencement et le résumé de tous les arts ». Ainsi, Guizot estime dans son *Histoire de la civilisation en France* que la période médiévale est « le berceau des sociétés et des mœurs modernes. De là datent en effet 1) les langues modernes [...], 2) les littératures modernes [...], 3) la plupart des monuments modernes, des monuments où se sont rassemblés pendant des siècles et se rassemblent encore les peuples, églises, palais, hôtels de villes, ouvrages d'art et d'utilité publique de tout genre, 4) presque toutes les familles historiques [...], 5) un grand nombre d'évènements nationaux, importants en eux-mêmes et longtemps populaires [...], en un mot, presque tout ce qui a préoccupé et agité pendant des siècles l'imaginaire du peuple français ». Et on ne peut que relever à quel point ce jugement du « premier ministre intellectuel de Louis-Philippe » s'applique à Notre-Dame de Paris, même si on ne peut aller jusqu'à voir dans ses maîtres d'œuvre et ses artisans médiévaux des libres-penseurs et des francs-maçons, précurseurs de la Révolution, comme ont pu le faire Michelet et Hugo. Mais Guizot, commente encore Dominique Poulot, « noue de manière exemplaire cette évocation du passé à l'administration d'un esprit public auquel les souvenirs fournissent tant de matériaux ». Ainsi, « le respect de l'art des époques révolues » contribue « à la mobilisation des capacités » pour construire le présent et éclairer l'avenir. C'est dans cet esprit que le président du Comité des arts et des monuments demande à ses collègues, en 1840, de s'appuyer sur l'étude des monuments du passé pour se « préoccuper de l'art de l'avenir, [des] monuments futurs » et se

demander « Quel style d'architecture la France doit-elle adopter de préférence dans la construction ? ».

Tous ceux qui ont lu l'œuvre théorique de Viollet-le-Duc reconnaîtront en lui, comme l'a relevé Bruno Foucart dans le catalogue de l'exposition organisée en 1980 pour le centenaire de l'architecte, l'un des plus fidèles disciples de la pensée de Guizot sur le patrimoine, y compris en tant que théoricien de l'architecture. Il est ainsi fidèle à la vision de Guizot sur le rôle du passé dans la construction de l'avenir lorsqu'il préconise une architecture moderne s'inspirant des meilleurs principes de l'architecture ancienne, dont ceux de l'architecture gothique, pour concevoir des bâtiments adaptés aux besoins de leur époque : ce qu'il a appelé « l'éclectisme raisonné », par opposition à l'éclectisme stylistique pratiqué par l'école de Charles Garnier. Mais il l'est aussi en tant que restaurateur de Notre-Dame.

Contrairement en effet à la légende noire de Viollet-le-Duc, c'est en archéologues et en historiens, et non en inventeurs ou en pasticheurs, que Lassus et son jeune associé s'emploient à construire le projet de restauration qu'ils présentent au concours lancé en 1842. Viollet-le-Duc a passé cet été-là à arpenter Notre-Dame, crayon en main, pour en relever tous les détails, et ainsi pouvoir dresser 22 feuilles de plans, de dessins et d'aquarelles, auxquels il ajoute des daguerréotypes spécialement commandés pour documenter l'état de ruine de la cathédrale. En mobilisant cette technique de pointe, qu'Arago a présenté en janvier 1839 à l'académie des Sciences, Viollet-le-Duc renforce la crédibilité technique de la candidature qu'il présente avec Lassus, mais lui donne aussi la teinte scientifique qui « met à jour », selon une expression que j'emprunte à nouveau à Dominique Poulot, les méthodes traditionnelles de l'architecture. Les deux restaurateurs fouillent aussi le passé de la cathédrale, détectant en particulier les traces de sinistres susceptibles expliquer la modification des parties hautes au XIIIe siècle ou pistant les dispositions antérieures des baies de la nef, qui justifient leurs propositions de retour à certains de ces états antérieurs. Appuyé sur une abondante documentation graphique, leur travail de restauration et de restitution des vitraux, des ornements et de la statuaire disparue obéit à une exigence de stricte fidélité aux vestiges authentiques qui leur servent de modèles. Ce faisant, ils cherchent à retrouver une « unité stylistique » convenant à leur conception résolument « historiciste » de la restauration, qui mobilise aussi l'idée qu'ils se font de la civilisation gothique, comme l'a préconisé Guizot. Viollet-le-Duc se veut aussi l'anatomiste de l'architecture gothique, dont il cherche à saisir l'essence, à en détecter les secrets et, le cas échéant, les insuffisances. La flèche qu'il conçoit seul en 1858, l'année qui suit la mort de Lassus, vise ainsi à corriger les défauts de celle qu'il a fallu démonter pendant la Révolution, compte tenu de sa mauvaise résistance aux vents. Lors de la restitution à l'identique de cette flèche, la science contemporaine a pu confirmer l'exactitude de son diagnostic et la pertinence de ses solutions, même dans une période de dérèglement climatique. Et cette flèche n'est nullement une pure invention : Viollet-le-Duc a suivi les modèles anciens existants des cathédrales d'Orléans et d'Amiens, étudiés à l'article *Flèche* du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle* qu'il publie à partir de 1854.

La restauration de Notre-Dame par Lassus et Viollet-le-Duc, dont j'espère vous avoir convaincus qu'elle a mis en œuvre la pensée de Guizot sur le patrimoine, devrait donc figurer à son bilan de ministre, même si c'est surtout Napoléon III qui l'a financée. Elle n'a pas évité tous les écueils, du fait notamment de l'état des connaissances archéologiques de l'époque et d'un certain « jusqu'au boutisme » du principe d'unité stylistique voulue par ses architectes, qui les ont amenés à récuser nombre d'apports du XVIIIe siècle, suspects de néo-classicisme

ou, péché suprême aux yeux de Viollet-le-Duc, appartenant au style rocaille. En définitive, l'œuvre de Lassus et de Viollet-le-Duc a été la « fille de son temps », selon les mots de Bruno Foucart dans l'article *Viollet-le-Duc et la restauration des Lieux de mémoire* dirigés par Pierre Nora, et elle a de ce fait suscité l'adhésion contemporaine. Elle a aussi fondé la réputation internationale de la France en matière de politique du patrimoine et en a fait ce que l'historien britannique Gerald Baldwin Brown appelle, dans son ouvrage *The care of Ancient Monuments* publié par les presses universitaires de Cambridge en 1905, la « terre fondatrice » du respect et de l'admiration des monuments anciens.

Remercions-en François Guizot, une fois encore.